

ALÉAS CLIMATIQUES :

quels défis pour le bâtiment ?

p. 26

10 mesures
pour relancer
la production
de logements

p. 31

La réforme de
MaPrimeRénov'
assouplie
jusqu'en 2025

p. 27

1 milliard
d'euros pour
le logement
intermédiaire

SOMMAIRE

▶ Édito	3
▶ Dossier bâti et risques naturels	5
▶ Les actus du mois	26
▶ Conjoncture	38
▶ Architecture	44
▶ Carnet de nominations	49
▶ Les vidéos du mois	50
▶ Les produits du mois	52

ÉDITO

Feu, terre, air et eau : tous les éléments se déchaînent en France. En témoignent les incendies, tempêtes, inondations et glissements de terrains qui ont secoué le pays ces derniers mois. Et aux victimes humaines se joignent également les bâtiments.

Selon les projections de France Assureurs, le coût d'indemnisation lié aux aléas climatiques s'élèvera à 143 milliards d'euros sur la période 2020-2050, dont 43 milliards pour le retrait-gonflement des argiles, et 27,6 milliards pour les inondations.

Mais la question du bâti face aux risques naturels n'est pas qu'assurantielle. Elle est aussi technique. Déployer les surélévations ou les batardeaux contre les inondations, ériger des charpentes métalliques pour résister aux cyclones et séismes en Outre-Mer, utiliser le biosourcé de manière adaptée à la sécurité incendie... Moutl procédés et technologies existent.

La solution réside cependant dans le vieil adage « mieux vaut prévenir que guérir », en particulier pour la construction.

Qu'importe le risque, il convient de faire une étude de terrain avant tout projet. Or, le coût reste un frein alors qu'une étude de sol coûterait entre 3 000 et 5 000 €, selon un expert du Cerema.

Autre enjeu : la formation des professionnels. Pour l'AQC, ces derniers semblent avoir bien intégré la notion de sinistre dans les chantiers, de la maîtrise d'œuvre aux entreprises du bâtiment. Toutefois, un architecte nous confie que le sujet semble davantage relégué aux ingénieurs et aux bureaux techniques.

Protéger le bâti face aux risques climatiques est un chantier épineux. Mais l'urgence est là, alors que les aléas climatiques gagnent du terrain en France métropolitaine comme ultramarine.



Virginie Kroun
Journaliste

Être Référent d'Aide
à la Rénovation
Énergétique c'est

AVOIR LES BONS OUTILS

**Plus de 2 200 RAR* bénéficient
déjà d'outils gratuits et
opérationnels, pour maîtriser
les dispositifs MaPrimeRénov'
et CEE :**

- une base de données des matériaux et matériels éligibles aux CEE
- un annuaire interactif des aides financières locales et nationales
- le décryptage des évolutions réglementaires et actualités des dispositifs CEE
- des cours en ligne conçus pour tous les niveaux

*Référents d'Aide à la Rénovation

PORTÉ PAR



PARTENAIRES



FINANCEURS AIDEE, DISTRIDYN, EDF, ESSO, SIPLEC, TOTAL ENERGIES



Devenez RAR
[PROGRAMME-OSCAR-CEE.FR](https://programme-oscar-cee.fr)

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU PROGRAMME SUR :



Le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) est encore peu connu du grand public. Pourtant, il menace au moins 10,4 millions de maisons individuelles et s'étend sur une part croissante de la France métropolitaine. Comment le secteur du bâtiment s'adapte pour prendre en compte ce risque dans l'existant comme dans le neuf ? Éléments de réponses avec le CEREMA, l'Agence Qualité Construction, et France Assureurs.

En France métropolitaine, le bâti est relativement épargné par les phénomènes climatiques extrêmes tels que les séismes, tsunamis ou cyclones. Toutefois, il en est un plus silencieux mais pas moins pernicieux : le retrait-gonflement des argiles (RGA), un risque qui menacerait aujourd'hui la stabilité d'au moins 10,4 millions de maisons individuelles.

Les deux tiers du pays seraient recouverts de sols argileux, propices au risque de RGA. Ce dernier survient lors de l'alternance entre les périodes pluvieuses, durant lesquelles les sols gonflent, et les périodes de sécheresse, durant lesquelles ces sols se rétractent, occasionnant la fissuration des sols et des murs de nombreuses maisons individuelles aux fondations peu profondes.

Si ce phénomène est bien connu et identifié par les professionnels du bâtiment depuis une vingtaine d'années, il reste encore trop souvent méconnu du grand public.

Le RGA, un risque voué à s'étendre géographiquement

Pour permettre aux Français de savoir si leur maison est exposée, le site georisques.fr met à leur disposition une carte interactive. En rentrant une adresse postale, tout un chacun peut ainsi connaître les zones exposées ou non au phénomène, ce qui peut notamment être utile avant l'achat d'un terrain ou d'un logement.

LE RGA, UN RISQUE CROISSANT DANS LE NEUF COMME L'EXISTANT

Lamine Ighil Ameer, docteur en mécanique des sols au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) nous précise que si cette carte existe depuis 2010, cette dernière n'était qu'une carte « *de susceptibilité* » et non pas « *d'exposition* » jusqu'en 2019. Par ailleurs, elle devrait être amenée à évoluer, alors que l'on constate un phénomène d'expansion géographique de ce risque.

En dehors de la Bretagne, de la Corse, et des zones montagneuses - épargnées grâce à leur géologie - quasiment toutes les régions françaises sont aujourd'hui touchées par le RGA, et plus particulièrement l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine, les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire, l'Île-de-France, la Normandie, ou encore les Hauts-de-France.

« *On se rend compte que le phénomène des fissures liées à la sécheresse, qui s'étendait auparavant de Toulouse à Bordeaux en remontant par la Charente, s'étant désormais pour remonter vers le nord et l'est de la France* », note Christophe Delcamp, directeur des assurances de dommages et de responsabilité au sein de France Assureurs.

« *Ce qu'il faut avoir en tête, c'est l'expansion géographique de la sensibilité à ce phénomène. Cela veut dire qu'il y a des sols épargnés jusque-là qui vont devenir sensibles. Aujourd'hui, la sinistralité se propage au niveau des zones géographiques. On a quasiment tout le territoire qui est concerné* », abonde Lamine Ighil Ameer.

Autre phénomène qui s'intensifie et qui aggrave le RGA : les périodes de sécheresse. Ainsi, en 2022, 6 700 communes françaises ont été reconnues en état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse, contre 4 200 pour le précédent record lors de la canicule de 2003.

Résultat, les coûts liés à la sécheresse devraient tripler pour les assureurs d'ici 30 ans, passant de 13 milliards d'euros entre 1989 et 2019, à 43 milliards entre 2020 et 2050.

« *L'urgence, ça n'est pas de se dire où est-ce qu'on va chercher de l'argent pour faire de l'indemnisation, mais plutôt où est-ce qu'on peut chercher de l'argent pour faire de la prévention et de l'adaptation pour réduire la vulnérabilité du bâti et avoir moins de sinistralité derrière* », souligne toutefois Lamine Ighil Ameer.

Selon le docteur en mécanique des sols, il faudrait commencer par réaliser un état des lieux plus poussé des logements exposés : « *Sur les 10,4 millions de maisons potentiellement très vulnérables, on ne sait pas combien sont exposées mais pas encore fissurées, combien sont fissurées mais à un stade primaire, et combien sont vraiment largement fissurées, avec des fissures traversantes de plusieurs centimètres. Une fois qu'on aura fait cet état des lieux, on pourra cibler à la fois la prévention et l'adaptation* », estime-t-il.

Des expérimentations pour adapter et réparer le bâti existant

Lorsqu'une maison est impactée par le RGA, les techniques les plus couramment utilisées pour la réparer ou la stabiliser vont être l'installation de micropieux dans les fondations, l'injection de résine expansive, ou encore l'agrapage pour éviter que les fissures ne s'aggravent.

Mais la gestion de l'environnement proche de la maison est également une question cruciale. Pour Lamine Ighil Ameer, il faut commencer par vérifier la végétation alentour, couper les arbres qui risquent de pomper toute l'eau en période de sécheresse, et installer des écrans anti-racines. Et enfin, éliminer toutes les fuites d'eau, en étanchant les canalisations notamment.

« La végétation, plus elle est proche, et plus elle accentue la dessiccation, et plus c'est préjudiciable pour le bâtiment. Je connais des personnes qui ont fait appel à des paysagistes par exemple pour couper la végétation qui était trop proche des fondations, ou qui ont fait appel à des maçons pour renouveler leur réseau d'assainissement parce qu'il était vétuste et présentait des fuites », témoigne le docteur en mécanique des sols.

Autre technique : créer un trottoir périphérique en béton ou en membrane géotextile autour de la maison pour garder un taux d'humidité constant, même en période de sécheresse.

Des expérimentations sont également lancées pour tester de nouvelles solutions. Parmi elles, on retrouve le dispositif MACH (pour « *maison conforté par humidification* »). Concrètement, il s'agit de stocker de l'eau de pluie dans une cuve, d'installer des capteurs dans le sol, et un système de goutte à goutte autour de la façade de la maison. En période de sécheresse, les capteurs indiquent lorsque le sol est trop sec, et le système de goutte à goutte permet d'humidifier les contours de la maison grâce à l'eau de pluie récupérée.

« C'est un dispositif qu'on a expérimenté entre 2016 et 2020, et qui montre des résultats encourageants. Sur une maison déjà fissurée, on constate que les fissures existantes ne s'ouvrent pas davantage, et on n'a pas d'apparition de nouvelles fissures », explique l'expert du Cerema.

Ce dispositif fait d'ailleurs partie des solutions testées dans le cadre d'« *Initiative Sécheresse* », une expérimentation lancée en septembre dernier par France Assureurs, la Mission des Risques Naturels (MRN) et la Caisse Centrale de Réassurance (CCR).

L'objectif : tester des solutions sur 300 maisons individuelles, dont 200 maisons sinistrées dans le cadre d'une réparation, et 100 maisons dans le cadre d'une démarche de prévention.



Une résidence stabilisée suite aux ravages de la sécheresse

Les précédentes périodes de sécheresses ont laissé des cicatrices profondes sur de nombreuses résidences en France illustrant de manière alarmante les effets dévastateurs du changement climatique sur nos habitations. Parmi les nombreuses victimes de cette période difficile se trouve une élégante maison située dans le Val d'Oise. Cette résidence a été frappée par des dommages considérables (fissures, affaissement du dallage), mettant en lumière les défis auxquels sont confrontés de nombreux propriétaires lorsque leur habitat est exposé à des conditions climatiques extrêmes.

Une habitation fissurée suite à la sécheresse

Durant la sécheresse de 2018, cette belle résidence située dans le Val d'Oise s'est fissurée et son dallage au rez-de-chaussée s'est affaissé, révélant un vide sous-plinthe pouvant atteindre 1 cm.

Ces désordres étaient le résultat d'un tassement différentiel du sol sous les fondations causé par sa dessiccation. Du fait de sa composition argileuse, le sol était particulièrement sujet au phénomène de retrait-gonflement.

Suite à la reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle pour sécheresse, les propriétaires ont pu bénéficier de l'assistance de leur assurance Multirisques Habitation (MRH). Cette dernière a pris en charge les réparations nécessaires, y compris l'intervention d'URETEK® pour stabiliser durablement la structure.



Face aux inondations massives déplorées entre fin 2023 et début 2024 en France, les bâtiments sont-ils suffisamment protégés ? D'autant que cet aléa climatique risque de générer davantage de dégâts, comme de réparations à financer. Décryptage avec France Assureurs, 2 L'Eau Protection, et l'AQC.

Entre Saint-Omer (Pas-de-Calais) et Dion (Gard), en passant par Saintes (Charentes-Maritime), des vagues d'inondations ont déferlé en France ces derniers mois.

Selon les chiffres de France Assureurs, 2035 communes ont été victimes d'inondations en 2022, contre 2600 en 2021 et 1255 en 2020.

« On se situe en 2022 dans une fourchette relativement basse par rapport à d'autres années, lors desquelles on a pu constater plus de 6 000 à 7 000 communes sinistrées », compare Christophe Delcamp, directeur des assurances de dommages et de responsabilité de France Assureurs.

Pour autant, les inondations continuent d'inquiéter. Toujours d'après les calculs de France Assureurs, les indemnisations liées à des inondations par ruissellement,

remontée de nappe ou débordement de cours d'eau - hors submersion marine - risquent de quasi-doubler : « sur la période 1999-2019, les inondations ont provoqué 27,6 milliards d'euros de dommages indemnisés. Sur la période 2020-2050, le coût projeté atteint 50 milliards », nous expose M. Delcamp. Soit une augmentation de 81 %.

« La tendance à l'augmentation est là. L'inondation est un phénomène qui va s'aggraver. C'est pourquoi il faut absolument s'emparer du sujet, notamment en termes de prévention et de protection », constate le directeur des assurances de dommages et de responsabilité de France Assureurs.

« Quand on écoute les experts, on sait qu'il y a une amplification d'intensité, et puis du volume de pluie. Il y a une amplification des phénomènes de sécheresse aussi et de chaleur.

Il y a une augmentation du niveau des mers aussi. La prise de conscience en France de l'urbanisation par rapport à ces phénomènes-là reste relativement récente finalement », estime de son côté Stéphane Quéméneur, dirigeant de l'entreprise 2 L'Eau Protection.

Trois grands types d'inondations en France...

Frédéric Henry, directeur prévention construction et partenariats de l'Agence Qualité Construction (AQC), rappelle qu'on identifie trois types d'inondations :

- Les inondations lentes. *« C'est ce qu'on voit aujourd'hui dans le nord de la France. Elles viennent progressivement avec une montée des nappes phréatiques, des débordements de cours d'eau, des pluies régulières. L'inondation va rester un certain nombre de jours et décliner lentement », nous décrit l'intéressé.*
- Les inondations rapides, ou également appelées les phénomènes cévenols. Ces épisodes naissent par exemple lorsque le vent chaud et humide de la Méditerranée migre vers le Nord, au niveau du massif montagneux des Cévennes. Il rencontre l'air froid présent en altitude et provoque des épisodes orageux. *« Des précipitations vont dévaler dans le fond des vallées. Il y a en plus un courant assez violent, qu'il faut intégrer au niveau des bâtiments », nous précise M. Henry.*

- La submersion marine, au niveau des côtes françaises. *« Il peut y avoir des phénomènes combinés de grande marée, de tempête, de vent et de pluie. Et là, il y a quand même beaucoup de bâtiments en front de mer ou à proximité avec atteinte de l'eau soit en partie basse, soit en façade », souligne Frédéric Henry.*

Qu'importe le type d'inondation, il y a trois priorités à respecter selon les professionnels : assurer la sécurité des personnes, limiter les dommages au bâtiment et aux biens, et enfin, organiser un retour rapide à la normale, c'est-à-dire à la réutilisation du bâtiment.

Pour ce qui est du deuxième objectif, la sécurisation du bâtiment, *« c'est facile en neuf, plus difficile en rénovation », nous rapporte M. Henry. Il existe trois grandes stratégies à suivre dans ce sens.*

... et trois grandes stratégies pour protéger les bâtiments

D'abord : éviter l'eau. Cette démarche va de soi, bien qu'elle ne soit pas simple à appliquer. Dans le neuf, il convient par exemple de rehausser le bâtiment par différentes opérations : ajouter trois marches pour monter dans les pièces à vivre ou concevoir des bâtiments sans parties inférieures. La hauteur des surélévations dépend des directives dans les communes. *« Par expérience, on connaît le plus haut niveau d'eau connue (PHEC), on va se positionner quelques dizaines de centimètres au-dessus », précise le directeur prévention construction de l'AQC.*

Et de poursuivre : « *Deuxième stratégie : on va résister à l'eau. En rénovation par exemple, on va éviter que l'eau ne pénètre dans le bâtiment. Cela veut dire qu'on va fermer toutes les ouvertures extérieures en partie basse : les portes d'entrée, les bouches d'aération, les fenêtres, les soupiraux...* ».

En cas d'inondations rapides, la mise en place de batardeaux contre les portes d'entrée, en partie basse, est préconisée, nous explique Frédéric Henry, en indiquant que la démarche « *est valable quand les inondations ne durent pas trop, car le bâtiment a quand même des matériaux potentiellement poreux. La maçonnerie finit par laisser passer un petit peu d'eau. De plus, il y a un phénomène de pression hydrostatique. S'il n'y a pas un équilibre des forces de l'autre côté, le mur risque de se déformer voire de casser. Il ne faut donc pas mettre des protections trop hautes* ».

Christophe Delcamp, de France Assureurs, encourage également la normalisation de ces batardeaux. « *Aujourd'hui, ils ne sont pas normés. N'importe qui peut en installer, n'importe comment* », nous confie-t-il.

Troisième et dernière grande technique : laisser entrer l'eau, pour ne pas mettre en danger la structure du bâtiment. « *On laisse rentrer l'eau, dans la cave ou dans la partie inférieure. Mais dans ce cas-là, en neuf comme en rénovation, il faut penser à des matériaux peu sensibles à l'eau, si possible, ou facilement changeables. Je pense à l'isolation thermique et aux revêtements de sol. On peut aussi proposer soit des isolants*

thermiques un petit peu moins sensibles à l'eau à cellules fermées, comme certains en polystyrène, soit qui permettent un démontage rapide pour les remplacer une fois le bâtiment sec », nous développe M. Henry.

Autres éléments à protéger : les installations techniques. « *Pour les installations techniques, on va les remonter. Si je suis en immeuble collectif, la machinerie d'ascenseur est à mettre sur le toit et non pas en sous-sol* », illustre l'expert de l'AQC. La chaudière va être installée en mural, voire à l'étage, et non dans la cave, pour « *gagner 1m50 en hauteur d'eau* ». Le réseau électrique, souvent en partie basse dans la plinthe des murs va être remonté au plafond. « *Autre chose à mettre en place, en neuf ou en rénovation, quel que soit le type d'inondation, c'est un clapet anti-retour sur les réseaux d'évacuation d'eaux usées. Cela facilitera le nettoyage et le retour rapide à la normale* ».



« La résilience climatique, pour un professionnel, c'est un critère intégré dès le début de son raisonnement. C'est son obligation de conseil »

**Frédéric Henry,
directeur prévention construction,
AQC**



Nouveauté

DAIKIN ALTHERMA 3 R MT

La pompe à chaleur haute température à liaison frigorifique

- ↘ Pompe à chaleur haute température 65°C
- ↘ Chauffage, ECS, rafraîchissement en option
- ↘ Pour les projets de rénovation
- ↘ Silencieuse pression sonore 34 db à 5m
- ↘ Performances énergétiques jusqu'à A+++ (chauffage)
- ↘ Disponible en monophasée et triphasée, se décline en 3 tailles (8-10-12)
- ↘ Gain de temps d'installation
- ↘ Maintien de température à la sortie d'eau 65°C jusqu'à -15°C
- ↘ Distance entre unité intérieure et extérieure jusqu'à 50m



QUAND LE BÂTIMENT DOIT FAIRE FACE À DES PHÉNOMÈNES NATURELS EXTRÊMES



Séismes, inondations, cyclones... Les phénomènes naturels sont parfois dévastateurs pour les territoires d'Outre-mer, et mettent à rude épreuve les bâtiments. Pour les acteurs du secteur présents dans ces parties du globe, la construction de bâtiments peut se transformer en véritable casse-tête. Comment relever ces défis pour les architectes et autres bureaux d'études ? Éléments de réponse.

On ne s'y prend pas de la même manière pour construire un bâtiment dans les Outre-mer qu'en métropole, et ce, pour des raisons évidentes. Les bâtiments situés dans l'Hexagone sont rarement sujets à des phénomènes climatiques extrêmes comme il peut en avoir sur l'île de La Réunion ou dans les Antilles. En plus de ces phénomènes météorologiques, les architectes et les bureaux d'études doivent aussi composer avec les risques sismiques et la nature des sols. Sans parler des contraintes économiques et d'approvisionnement que l'on peut connaître dans certains de ces territoires.

La différence entre l'Hexagone et les Outre-mer est évidente, mais ça n'est pas pour autant que les règles qui régissent

une île sont les mêmes pour toutes les autres. Pour ce qui est du risque sismique par exemple, l'ensemble du territoire français est divisé en zones de sismicité variant de 1 à 5.

Alexandre Jennant, fondateur du bureau d'études Omnis Océan Indien (Optimisation, Modélisation Numérique et Ingénierie Sismique) nous explique que les études nécessaires à la réalisation d'un projet varient en fonction de la zone : « En zone 1, nous n'intervenons pas. En zone 2, qui couvre les deux tiers de l'Hexagone, on étudie les bâtiments qui ont une certaine importance, comme les écoles ou les hôpitaux. À partir de la zone 3, tous les bâtiments doivent faire l'objet d'une étude ».

QUAND LE BÂTIMENT DOIT FAIRE FACE À DES PHÉNOMÈNES NATURELS EXTRÊMES

Sur l'île de Mayotte, classée en zone 3, dite à risque modérée, Omnis Océan Indien a participé à la construction du collège de Bouéni, au sud-ouest de l'île. Situé sur le littoral, ce bâtiment a dû faire l'objet de plusieurs études, afin qu'il puisse résister au mieux aux risques sismiques et cycloniques. La nature des sols, d'assez faible portance avec des caractéristiques mécaniques plutôt défavorables par rapport au risque sismique, est également rentrée dans l'équation.



Le collège de Bouéni, sur l'île de Mayotte
Crédit photo : Tand'M Architectes

Conditions climatiques parfois extrêmes, risques sismiques, sols capricieux... Autant de critères qui influent sur les caractéristiques du bâtiment, et de fait, sur la nature des matériaux choisis. « On fait le choix d'utiliser du béton uniquement pour les infrastructures, les fondations, et parfois le premier niveau, le socle sur lequel on vient poser ensuite un ensemble de structures métalliques. C'est un choix dit "de filière sèche" », explique M. Jennant.

À Mayotte, le choix des charpentes métalliques au détriment du béton peut s'expliquer de plusieurs façons. Le béton

est très gourmand en eau, et l'île en manque cruellement par les temps qui courent. La nature des sols influence également sur ce choix. L'île est composée de nombreuses mangroves et de remblais. Les matériaux souples comme l'acier sont donc privilégiés.

Une fois les bons matériaux sélectionnés, il faut désormais choisir comment agencer le bâtiment. Certaines formes de blocs sont à proscrire, notamment les blocs en forme de L. « On essaie d'avoir des choses qui sont au maximum rectangulaires. »



« Pour que les bâtiments résistent au mieux aux séismes, on privilégie les formes simples. Plus c'est simple, mieux ce sera maîtrisé en termes de conception et de calcul »

*Alexandre Jennant,
fondateur du bureau d'études
Omnis Océan Indien*

Des bâtiments qui peuvent faire face à des vents allant jusqu'à 250 km/h

En plus des risques sismiques qui planent sur les territoires d'Outre-mer, les cyclones font aussi partie des dangers qui menacent ces régions du globe. Et selon l'architecte Antoine Perrau, qui a également œuvré à la réalisation du collège de Bouéni, ces risques poussent

QUAND LE BÂTIMENT DOIT FAIRE FACE À DES PHÉNOMÈNES NATURELS EXTRÊMES

les professionnels du secteur à d'importants calculs : « À La Réunion, réglementairement, on calcule les bâtiments pour des cyclones de classe extrême, dont les vents peuvent parfois dépasser les 250 km/h. Cela correspond à des pressions de vent sur des façades qui sont assez énormes et qui doivent être intégrées dans la conception architecturale des esquisses, puisque ça va avoir une influence directe sur le dimensionnement des parties structurelles des bâtiments ».

Quand la pluie vient se mêler à un cyclone, de nouveaux problèmes viennent peser dans la balance. Pendant un tel phénomène, l'eau vient percuter horizontalement tout ce qu'elle rencontre. Sur un bâtiment comportant de nombreuses ouvertures qui permettent au vent de circuler, cela peut poser problème.

Stéphane Aimé, co-gérant de l'agence d'architecture Tand'M basée à Mayotte, nous explique la parade contre une telle problématique : « Souvent, on utilise des jalousies. Ce sont des ouvertures qui permettent d'avoir une porosité très importante. Pour ce qui est de la problématique de la gestion des eaux de pluie, on a mis en place une double peau qui est un petit peu déportée et qui va permettre, grâce aux brises soleil, de casser le vent et la pluie aussi ».

Quelles solutions face à des précipitations records ?

Il n'est pas forcément nécessaire d'attendre qu'un cyclone frappe une île

pour que des dégâts causés par l'eau ne surgissent. Le climat qui régit les territoires d'Outre-mer les expose parfois à d'importantes précipitations. « La Réunion détient les records mondiaux de précipitations en 12h, 24h, 48h, une semaine et 15 jours. On peut avoir un an de précipitation annuelle de métropole qui tombe en une journée ou deux à La Réunion », précise Antoine Perrau.

Des conditions climatiques auxquelles les habitants de ces îles sont habitués, mais qui génèrent tout de même d'importants dégâts. « À La Réunion, 80 % des sinistres sont liés à l'eau. C'est quelque chose qui est à mon avis sous-évalué. J'en veux pour preuve l'imperméabilisation des sols, avec la mauvaise gestion des eaux pluviales et tout ce que cela peut entraîner comme problématique d'érosion, de pollution etc... », regrette Antoine Perrau.

Les solutions pour réduire les dégâts causés par les eaux pluviales vont nécessiter quelques efforts et certains changements dans les habitudes. « Il faut ramener la perméabilité des sols et la nature en ville. Il faut rappeler le rôle du végétal dans la gestion des eaux, mais pas seulement pour les eaux d'ailleurs. Tous les bénéfices que peut nous apporter le végétal en général. C'est un travail que tous les acteurs de la construction et de l'aménagement doivent continuer à faire ».



**Il y a toujours une solution Isover
pour un bâtiment durable !**

**DÉCOUVREZ TOUTES
NOS SOLUTIONS**



Pendant longtemps, les bâtiments construits à partir de matériaux biosourcés, d'origine végétale ou animale, étaient liés à un risque accru d'incendie. Un préjugé qui ne reflète pourtant pas la réalité. En effet, ces constructions, comme toutes les autres structures, sont soumises à des normes rigoureuses en matière de sécurité incendie. Explications.

Alors que les matériaux biosourcés, notamment le bois, connaissent un regain d'intérêt dans la construction, leur utilisation suscite encore de nombreuses interrogations quant à leur réaction au feu.

Les matériaux biosourcés face aux préjugés

L'un des matériaux biosourcés les plus étudiés est le mélange de chanvre et de chaux. Des essais réalisés sur ces mélanges ont démontré une grande résistance au feu, dépassant largement les attentes. « *Bien que certains matériaux puissent se consumer sur une longue durée en cas d'incendie, les mélanges appropriés permettent de limiter la propagation des flammes* », introduit Laurent Arnaud,

directeur du département Bâtiments durables au sein du CEREMA.

Toutefois, « *il est important de noter que même si ces matériaux peuvent résister au feu pendant une période prolongée, ils peuvent continuer à se consumer lentement* », souligne Stéphane Foulon, directeur technique chez Coquart, spécialiste de la construction à ossature bois.

Il n'empêche que l'utilisation de matériaux biosourcés, tels que la paille ou le bois, dans la construction présente de nombreux avantages, tant en termes de durabilité que d'efficacité énergétique. « *Les bâtiments à ossature bois et en paille bénéficient d'une bonne résistance au feu, sous réserve du respect des normes et des réglementations en vigueur* », précise-t-il.

LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE À L'ÉPREUVE DU RISQUE INCENDIE

À titre d'exemple, la construction d'établissements recevant du public (ERP), des normes strictes en matière de résistance au feu doivent être respectées, et les constructeurs doivent adapter leurs produits en fonction des exigences réglementaires pour pouvoir intégrer des isolants et des matériaux résistants au feu.

Malgré ces avancées, des défis persistent, notamment en ce qui concerne la perception du risque lié aux matériaux biosourcés.



« Les constructeurs doivent faire face à des préjugés et à des réticences, notamment en raison de la méconnaissance du grand public sur ces nouvelles techniques de construction »

*Stéphane Foulon,
directeur technique,
Coquart*

Ainsi, les constructeurs spécialisés dans les ossatures bois, par exemple, mettent en place diverses mesures pour minimiser les risques d'incendies. Car, contrairement aux idées reçues, « le bois n'est pas nécessairement un matériau inflammable s'il est utilisé de manière appropriée », indique Stéphane Foulon.



Construction à ossature bois

Cependant, l'engouement croissant pour les bâtiments à haute performance énergétique et à faible impact environnemental laisse entrevoir « un avenir prometteur » pour les matériaux biosourcés dans le secteur de la construction, se réjouit le directeur technique. Par ailleurs, l'utilisation de matériaux comme le bois brûlé, inspiré de la culture japonaise, offre une protection supplémentaire contre les incendies grâce à sa couche carbonisée.

Quid de la réglementation ?

Au niveau législatif, des mesures sont prises pour se prémunir contre les risques d'incendies. « Les autorités compétentes, notamment les préfetures, sont autorisées à élaborer des plans de prévention des risques d'incendies au niveau local », indique Daniel Tasciyan, avocat en droit public.

LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE À L'ÉPREUVE DU RISQUE INCENDIE

Concrètement, ces plans permettent parfois d'interdire la construction dans certaines zones particulièrement exposées aux risques d'incendies, même si le terrain est potentiellement constructible.

Les secteurs concernés par ces mesures sont souvent situés près des forêts, en particulier dans les régions méditerranéennes, où les risques d'incendies sont plus élevés, notamment en raison de conditions arides favorisant la propagation du feu.

« Divers facteurs entrent en jeu pour déterminer l'inconstructibilité dans ces zones à risques. Parmi ceux-ci, on peut citer l'accessibilité pour les services de secours, tels que les hélicoptères et les camions de pompiers. L'insuffisance en matière d'équipement, comme l'absence de réseaux d'eau suffisants, peut également influencer les décisions d'interdiction de construire », explique l'avocat.

Au niveau national, chaque secteur est susceptible de faire l'objet d'une interdiction de construire en fonction de son niveau de risque. Avec l'accent mis sur la prévention des risques d'incendies, notamment dans le contexte du changement climatique, il est probable que les réglementations continueront à évoluer pour tenir compte de ces défis croissants.

Les avocats spécialisés en droit public jouent ainsi un rôle important en conseillant les clients confrontés à des refus de permis de construire.

“

« Notre travail consiste à examiner les documents existants, tels que les plans de prévention des risques d'incendies, et à proposer des solutions pour respecter les normes et obtenir les autorisations nécessaires. »

**Daniel Tasciyan,
avocat en droit public**

« En collaboration avec les architectes et les experts en sécurité incendie, nous pouvons contribuer à concevoir des projets répondant aux exigences réglementaires tout en minimisant les risques d'incendies », développe maître Tasciyan.

En cas de refus de permis de construire, « il est possible de contester la décision devant le juge administratif ou de revoir la demande en tenant compte des motifs de refus », conclut-il. Une démarche qui peut être répétée jusqu'à ce que la demande soit acceptée, sans limite quant au nombre de tentatives.

BAIE VITRÉE
alizéa[®]
| ALU



OUVREZ VOTRE INTÉRIEUR

ISOLATION | SÉCURITÉ | CONFORT

MILLET
FABRICANT DE PORTES ET FENÊTRES SUR MESURE



Les risques naturels ont, depuis toujours, intéressé bon nombre d'architectes, qui font tout leur possible pour trouver diverses solutions aux dangers spontanés guettant les constructions. Que proposent les architectes pour minimiser les risques naturels ? Quelles astuces pour une architecture faisant face aux différentes menaces de Gaïa ? Des questions auxquelles les professionnels de tous bords tentent de trouver les réponses. Batiweb est allé à la rencontre de plusieurs architectes qui nous livrent leurs impressions.

L'architecture vise à fournir confort et bien-être à tous mais surtout aux plus vulnérables. Pour répondre aux différents besoins d'une population sinistrée, les architectes cherchent des solutions à la fois économiques, solidaires et durables. En France comme ailleurs, certains architectes se sont spécialisés dans la construction des abris de secours en cas de catastrophes naturelles. Par ailleurs, plusieurs organisations ainsi que des associations développent des options pour des logements ambulants et temporaires.

Les risques naturels, dès l'école d'architecture

Depuis 2006, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville propose

aux élèves, mais aussi à des architectes et professionnels confirmés, le cursus du DSA Architecture et Risques Majeurs, qui forme des architectes pour faire face à la prévention des risques majeurs et à se spécialiser dans la reconstruction ainsi que dans le déploiement en situation de crise.

De ce fait, après quatre semestres alternant cours, ateliers, projets et voyage d'étude, les étudiants acquièrent des connaissances solides qui les aident dans la gestion architecturale et urbaine de tous les types de situations à risques. Cette formation est gérée par l'architecte Cyrille Hanappe, directeur pédagogique et cofondateur de l'agence d'architecture établie à Paris et à Mayotte, AIR Architectures.

L'architecte Pascal Chombart de Lauwe, le fondateur de l'agence d'architecture parisienne Tectône, est quant à lui, le directeur scientifique de cette formation. *« Le DSA Risques majeurs est le seul diplôme spécifiquement dédié aux risques majeurs dans une école d'architecture, même s'il y a un PFE (Projet de Fin d'Étude) dédié aux risques majeurs à l'École d'architecture Paris La Villette, sous la direction de l'architecte Éric Daniel Lacombe »*, précise Cyrille Hanappe, qui accompagne ses élèves dans des pays où ils peuvent parfaire leur formation et mettre en application leurs études liées aux risques majeurs. Toujours dans la recherche d'améliorer les différents processus, l'architecte précise : *« Ce qui est assez fascinant, c'est ce savoir entre le risque et l'architecture, qui est en constante progression et avec les questions de développement durable, il y a une espèce de conjonction qui se crée. La question de la gestion architecturale des risques est une extension du développement durable, c'est pourquoi ce savoir doit être central pour les acquis des étudiants »*.

Pour aller plus loin et maîtriser mieux les questions des risques, nous pouvons nous poser la question suivante : faut-il une formation spécifique pour devenir architecte du risque comme on devient architecte du patrimoine ? L'architecte et docteur en architecture Sarra Kasri, qui a consolidé sa formation par un Master Professionnel d'ingénierie et un master d'études comparatives d'aide au développement (EHESS), est actuellement enseignante à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Belleville au Diplôme

de Spécialisation et d'Approfondissement en architecture (DSA) « Architecture et Risques Majeurs ». Elle précise que le risque zéro n'existant pas, l'architecte ne peut pas prendre seul la responsabilité, tout comme il ne peut pas garantir le fait qu'un bâtiment ne subira jamais de catastrophe. C'est pourquoi, selon l'architecte, il faut de la résilience et pour ce faire, il faut une expertise qui vienne en aide à la maîtrise d'ouvrage ou à la collectivité. De plus, il est indispensable de sensibiliser et consolider le socle de connaissances de tous les architectes. En attendant, l'Ordre des Architectes met à disposition plusieurs formations et ressources pour intégrer les aléas climatiques.

Et au quotidien

Même si certains professionnels trouvent qu'il est intéressant que les architectes aient une grande connaissance concernant les divers risques naturels frappant le bâti, la plupart des architectes préfèrent déléguer ce rôle aux ingénieurs et aux bureaux techniques censés mieux maîtriser le sujet et possédant des connaissances poussées dans ce domaine. Cyrille Hanappe souligne qu'il est très important que les architectes se penchent sur les questions de risques du bâti. Il donne l'exemple du Pas de Calais, où ont eu lieu en 2023 des inondations majeures successives, dans un contexte inopiné et non prévu par l'urbanisme et l'architecture. Il s'agit pour l'architecte d'une résilience à prendre en compte pour ne plus subir de telles pertes.

« Pendant très longtemps, les risques majeurs ont été traités par des ouvrages d'ingénieries exclusivement vus de manière dissociée par rapport à l'architecture. Pour caricaturer, on faisait des grosses digues pour contrer les inondations. Depuis, de nouvelles philosophies sont apparues, selon lesquelles il était plus bénéfique d'introduire des réflexions urbaines et territoriales pour que la gestion des risques urbains se développe au niveau d'un territoire. Cela renvoie à des questions éminemment architecturales ».

En effet, selon l'architecte, dès qu'on intègre la réflexion sur les risques naturels, qu'ils soient climatiques, géophysiques ou gravitaires, l'architecture est redéfinie de manière différente et à divers niveaux. Le rôle de l'architecte est donc primordial et dès le début d'un projet.



« L'équation de base des risques naturels : une catastrophe c'est un aléa qui vient croiser une vulnérabilité. Les architectes agissent sur le point de la fragilité c'est-à-dire baisser la vulnérabilité pour que la catastrophe ait le plus faible effet possible »

*Cyrille Hanappe,
Directeur pédagogique à l'Énsa de Paris-
Belleville et cofondateur de l'agence
AIR Architectures*

Sarra Kasri, souligne que, selon elle, l'architecture est à l'interface de la technique et du social dans un contexte culturel sociétal et géographique. C'est pourquoi, dans sa thèse, sa pratique et son enseignement, mais aussi dans son approche architecturale du risque, l'architecte essaie de ne pas effectuer une approche centrée sur la technique mais de la croiser avec la flexibilité d'usage et la notion de culture du risque. « Pour intervenir sur un terrain mouvementé on doit s'entourer de bons experts, faire appel à un hydrologue, à un sismologue. L'architecte sait traduire les normes, comprendre les territoires, combiner avec les usages. Cela demande un état d'esprit humble et d'avoir une pluralité de programmes qui répondent à plusieurs situations avant catastrophe, pendant la crise et après catastrophe », spécifie l'architecte.

Quelles solutions face aux risques naturels ?

Une catastrophe naturelle peut avoir diverses origines. À chaque catastrophe sa solution. Dans une zone inondable et même s'il est très rare d'accorder un permis de construire, les bâtiments sont par exemple surélevés et les ouvertures renforcées. Quelques architectes conçoivent des nouvelles habitations prenant en compte le risque d'inondation plutôt que de devoir y faire face.

NORD BAT 2024

LILLE - GRAND PALAIS
10 - 11 - 12 AVRIL 2024

MERCREDI 10 AVRIL
10H - 19H

JEUDI 11 AVRIL
10H - 21H

VENDREDI 12 AVRIL
10H - 18H

**LE RENDEZ-VOUS
DE TOUS LES ACTEURS
DE LA CONSTRUCTION**

**PROGRAMME COMPLET
ET DEMANDE
DE BADGE VISITEUR
VIA WWW.NORDBAT.COM**

13^e ÉDITION

**CONSTRUIRE ET RÉNOVER
À L'HEURE DE LA DÉCARBONATION**

**SALON
DES PROFESSIONNELS
DE LA CONSTRUCTION**



LES INCONTOURNABLES DE 2024

- Espace Start-Ups Innovation & Construction en partenariat avec la FFB Hauts-de-France
- Concours des Meilleures Innovations
- Conférences et tables rondes sur des sujets d'actualités en lien avec vos activités
- Challenges et exposition de chefs d'œuvre proposés par le Campus des Métiers et des Qualifications du Bâtiment
- Nouveautés des industriels et contacts possibles via nordbat.com
- Soirée des Architectes



Les villes et logements inadaptés au changement climatique, selon la Cour des Comptes

Dans son rapport annuel, la Cour des Comptes dresse un constat flagrant : les villes et les logements français sont inadaptés au changement climatique, notamment face aux canicules, au retrait-gonflement des argiles (RGA) et aux inondations. Dans ce contexte, l'institution propose plusieurs pistes, notamment en matière de stratégie politique et de financement.



>> LIRE LA SUITE



L'urgence d'augmenter les moyens face aux catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, la Caisse centrale de réassurance (CCR) exprime un besoin urgent de moyens supplémentaires concernant la prévention et l'indemnisation. D'autant plus que le gouvernement a annoncé une augmentation de la surprime du régime des catastrophes naturelles.



>> LIRE LA SUITE

Les 10 mesures pour la production de logements, selon Guillaume Kasbarian

Lors du salon Mipim à Cannes, le ministre du Logement Guillaume Kasbarian a présenté 10 mesures pour simplifier et relancer la production de logements. Encore une fois, le ministre défend un « choc d'offres (...) en utilisant tous les leviers possibles ».

Guillaume Kasbarian, ministre du Logement, s'est déplacé ce mardi 12 mars au salon du Marché international des professionnels de l'immobilier (Mipim) à Cannes. L'occasion de présenter des mesures pour simplifier la production de logements.

« Face à la crise que connaît le secteur du logement, le mot d'ordre est simple : de l'offre,



de l'offre, de l'offre », résume-t-il en introduction d'un dossier de presse associé. Et de souligner la nécessité du « choc d'offres, que je souhaite mettre en place, en utilisant tous les leviers possibles ».

Au total ce sont dix leviers qui ont été identifiés par le gouvernement, répartis en cinq chantiers.



>> LIRE LA SUITE

La FPI et le Medef dubitatifs face aux annonces du ministre du Logement



La fin du Pinel, une erreur de calcul ?

Ce mercredi, Patrick Martin, président du Medef, et Pascal Boulanger, président de la FPI, ont critiqué « les mauvaises économies » réalisées sur le secteur de la construction, fustigeant notamment la suppression du dispositif Pinel prévue d'ici fin 2024.

Au lendemain des annonces du ministre du Logement, Guillaume Kasbarian, concernant la construction de logements, le Medef et la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) ont déploré des mesures insuffisantes, et fustigé la fin du dispositif Pinel prévue d'ici fin 2024.

« Le dispositif Pinel, clé de voûte de la production de logements car fait déclencheur des opérations, a été rabaissé au plus mauvais moment, enfonçant encore plus la tête des promoteurs immobiliers sous l'eau », déplorent le Medef et la FPI dans un communiqué commun.

Sur le Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes, la chute de la construction neuve est sur toutes les lèvres.



>> LIRE LA SUITE

Près d'un milliard d'euros mobilisés pour le logement intermédiaire

Le gouvernement français annonce un investissement massif dans le secteur du logement intermédiaire, pour répondre aux besoins de la classe moyenne en matière de logement abordable. L'objectif : construire 10 000 nouveaux logements.

Près d'un milliard d'euros seront investis dans les mois à venir pour la réalisation de 10 000 nouveaux logements intermédiaires, ont annoncé les ministres de l'Économie et du Logement, grâce à une combinaison de financements provenant de diverses sources.

« Dans les mois qui viennent, 400 millions d'euros seront fournis par 14 assureurs », a souligné Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. On retrouve plusieurs grandes



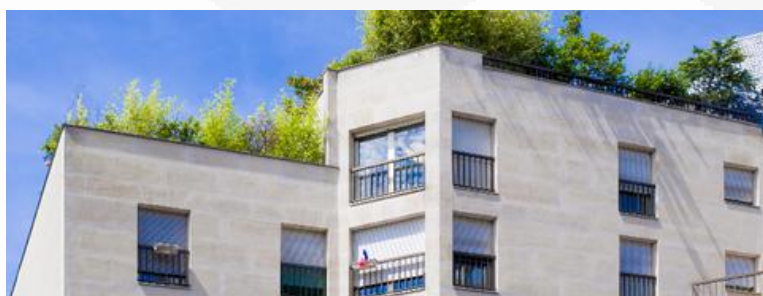
compagnies d'assurance : AG2R La Mondiale, Allianz France, Axa et Société Générale Assurances.

En outre, « 250 millions d'euros seront fournis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) », et l'État lui-même contribuera également en mobilisant des fonds propres, a-t-il ajouté.



[» LIRE LA SUITE](#)

Logements intermédiaires : un pacte signé pour doubler le rythme de production



Le ministère de la Transition écologique annonce son intention de stimuler la production de logements intermédiaires. Avec pour objectif de doubler le rythme actuel de production, le gouvernement s'est engagé à porter le nombre de ces logements à 30 000 par an d'ici 2027.

Dynamiser la production de logements intermédiaires pour répondre aux besoins croissants des

classes moyennes et des salariés du secteur privé, telle est l'ambition du gouvernement français, ont expliqué Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Guillaume Kasbarian, ministre chargé du Logement, le mercredi 20 mars.

Dans cette perspective, les deux ministres ont annoncé la signature d'un « Pacte pour le logement intermédiaire », avec des acteurs majeurs de l'habitat, dont la Caisse des Dépôts, Action Logement, et l'Union sociale pour l'habitat (USH).



[» LIRE LA SUITE](#)

QUALIBAT, PARTENAIRE DE

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

CHAUDIÈRE BOIS, VENTILATION, PAC,

CHAUFFE-EAU, PHOTOVOLTAÏQUE

**TOUS LES MÉTIERS DE LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE SONT
CHEZ QUALIBAT.**

en savoir plus

sur qualibat.com

RGE



QUALIBAT

Votre label de fiabilité

70 pays signent la Déclaration de Chaillot pour décarboner le bâtiment

Le premier Forum Mondial Bâtiments et Climat, qui s'est tenu à Paris entre le 7 et le 8 mars, a abouti à l'adoption historique de la « Déclaration de Chaillot ». Une feuille de route mondiale, concrète et opérationnelle pour faire face aux défis de la décarbonation du secteur du bâtiment.

Organisé par le gouvernement français et le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le Forum Mondial Bâtiments et Climat, a réuni plus de 1 400 participants à Paris.

Pour la première fois, les gouvernements de 70 pays se sont engagés sur une feuille de route concrète et opérationnelle, avec un mécanisme de suivi, pour faire face aux enjeux de la décarbonation, de la résilience et de la transition du secteur du bâtiment et du climat. Un événement unique qui a abouti à l'adoption de la « Déclaration de Chaillot » par les représentants de ces 70 pays.

37 % des émissions mondiales de CO2

Selon le rapport mondial sur l'état des bâtiments et de la construction publié par le PNUE et l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC), le secteur du bâtiment et de la construction est responsable de plus d'un cinquième des émissions mondiales. En 2022, il représentait 37 % des émissions mondiales de CO2 liées à l'énergie et aux processus opérationnels.

La Déclaration de Chaillot insiste ainsi sur la nécessité d'une transition rapide du secteur du bâtiment, pour atteindre...

Il faut repenser l'aménagement du territoire pour résorber le mal-logement selon un rapport

Dans un contexte où l'urbanisation menace l'équilibre écologique et aggrave le problème du mal-logement, les fondations Abbé Pierre et pour la Nature et l'Homme appellent à une refonte totale du modèle d'aménagement du territoire en France.

Est-il possible de limiter l'étalement urbain et de résorber le mal-logement en même temps ? Oui, mais cela nécessite une révision en profondeur du modèle d'aménagement du territoire, affirment les fondations Abbé Pierre et pour la Nature et l'Homme dans un rapport conjoint, publié ce mardi 19 mars.

L'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), inscrit dans la loi, oblige la France à limiter toute extension de l'artificialisation d'ici 2050. L'artificialisation des sols, qui a des effets délétères sur l'environnement et le climat, est due pour près des deux tiers à la construction de logements qui prennent plus d'espace en France qu'ailleurs, du fait

d'un modèle d'aménagement du territoire ayant favorisé la maison individuelle, notent les auteurs.

Ce modèle a exacerbé le problème du mal-logement, de nombreuses maisons en lotissement ayant été construites à bas coût, avec des conséquences sur leur isolation, et donc sur les finances de leurs occupants. Les deux fondations mettent également en évidence le coût élevé de ce modèle pour les collectivités, l'étalement urbain entraînant des besoins importants en voirie et réseaux d'électricité, gaz et eau, qui reviennent chers à construire et à entretenir.

MaPrimeRénov' : les mono-gestes tolérés jusqu'en 2025 pour les passoires thermiques

C'est une victoire pour les deux principales fédérations du bâtiment. La Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) ont obtenu, début mars, un report de certaines obligations prévues dans le cadre de la réforme de MaPrimeRénov'. Le point sur les évolutions.

Le 8 mars, le ministère de la Transition écologique – auquel est rattaché le Logement – a décidé un certain nombre de reports d'obligations concernant la réforme de MaPrimeRénov'.

Depuis le 1er janvier 2024, les ménages souhaitant bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' devaient préalablement faire réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE). À compter du 1er juillet, si la note obtenue était F ou G, les propriétaires du logement devaient impérativement réaliser une rénovation globale pour pouvoir bénéficier de l'aide.

Ces propriétaires de passoires thermiques bénéficieront d'un « répit » de quelques mois supplémentaires, puisque le gouvernement a annoncé le report de cette obligation au 1er janvier 2025.

Dès l'annonce de la réforme de MaPrimeRénov' en octobre dernier, Olivier Salleron et Jean-Christophe Repon, respectivement présidents de la FFB et de la CAPEB, avaient alerté sur les risques d'une réduction des travaux entrepris par les ménages face aux nouvelles contraintes et à l'ampleur des travaux parfois nécessaires.

Copropriétés : adoption unanime d'une loi contre l'habitat dégradé

Le 14 mars 2024 restera dans les annales pour la lutte contre le mal-logement en France. La commission mixte paritaire a unanimement adopté le projet de loi pour l'accélération et la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé. Un accord historique entre les deux assemblées qui marque une avancée significative dans l'amélioration des conditions de vie des Français.

« *Le succès de cette Commission Mixte Paritaire montre que nous avons su nous retrouver sur l'essentiel. La lutte contre l'habitat dégradé doit mobiliser toutes les énergies et tous les acteurs* », a déclaré Dominique Estrosi Sassone, présidente de la commission. « *Ce texte témoigne d'une vraie co-construction et nos apports ont été confirmés. On a trouvé un terrain d'entente sur toutes les dispositions* », a souligné Amel Gacquerre, rapporteure au Sénat.

Les contributions du Sénat ont enrichi le cadre législatif en offrant de nouvelles prérogatives aux maires et des solutions concrètes pour combattre les marchands de sommeil et redresser les copropriétés en difficulté.

Des dispositions spécifiques ont également été intégrées pour répondre aux enjeux des territoires ultramarins.

Création d'un prêt global collectif

Le projet de loi propose des mesures concrètes pour soutenir les logements dégradés, qui sont au nombre de 1,5 million en France, selon les estimations gouvernementales. Il prévoit notamment la création d'une nouvelle procédure d'expropriation pour les logements frappés par un arrêté de péril ou d'insalubrité, ainsi qu'un prêt global collectif pour faciliter l'accès au crédit...



[» LIRE LA SUITE](#)

À Paris, la rénovation énergétique du parc social commence à porter ses fruits

Une récente étude menée par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) révèle une baisse de 28 % de la consommation énergétique dans le parc social parisien, après des travaux de rénovation. Cette étude, présentée comme « une première » en France, a été réalisée sur plus de 9 000 logements sociaux.

Selon les conclusions d'une étude de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) sur 9 000 logements sociaux, les « écarts de baisse de consommation observés après travaux » de rénovation énergétique varient de « -18 à -31 % », en fonction du mode de chauffage.

En outre, les logements équipés d'un chauffage individuel bénéficient d'une « baisse de la consommation plus importante, proche de -30 % en moyenne », a précisé l'Apur.

Les rénovations ont permis une économie annuelle estimée entre « 200 et 450 euros » par logement, souligne l'organisation, notant toutefois que cette moyenne

ache des disparités importantes, notamment en raison des tarifs de l'électricité, qui étaient « deux fois plus chers que le gaz » en octobre 2023.

Le parc social moins consommateur que le parc privé

Le panel étudié représente 5 % du parc des trois principaux bailleurs de la capitale, et 70 % du parc ayant fait l'objet d'une réhabilitation dans le cadre du « Plan Climat » de la mairie, explique l'Apur.

Jacques Baudrier, adjoint au logement (PCF), commente cette étude en soulignant que les résultats démontrent l'efficacité...



[» LIRE LA SUITE](#)

Vers une simplification de la transformation des bureaux en logements ?

Un texte visant à faciliter la transformation de bureaux en logements a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi est censée apporter une réponse à la crise que traverse le secteur du logement actuellement, même si les députés de tous bords conviennent que ce texte seul ne suffira pas pour l'enrayer.

Le texte du député MoDem Romain Daubié (Ain), visant à faciliter la transformation de bureaux en logements, a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Votée en première lecture le 7 mars par les 80 députés présents, issus de quasiment tous les groupes (le groupe GDR à majorité communiste n'a pas pris part au scrutin), la proposition de loi est désormais attendue au Sénat.

Même si chaque député, quelle que soit sa couleur politique, est bien conscient que ce texte ne représente qu'un infime pas face à la crise profonde que traverse le secteur du logement,

le ministre délégué au Logement, Guillaume Kasbarian, félicite l'arrivée de cette proposition de loi. Selon lui, ce texte « *fait œuvre utile en rajoutant de l'offre dans un contexte où le marché est bloqué* ».

En Île-de-France, le député Daubié et le gouvernement estiment à 4,5 millions le nombre de mètres carrés de bureaux vides. Leur transformation en logement est donc indispensable face aux nombreuses difficultés pour se loger, et répond aussi à une « *nécessité écologique* », insiste M. Daubié.

+40 % de pertes d'emploi dans le secteur de la construction entre 2022 et 2023

Chaque jour, plus de 140 chefs d'entreprise se sont retrouvés au chômage en 2023, selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs. Et le secteur de la construction n'a pas fait pas exception. Au contraire, il a été l'un des plus touchés.

L'année 2023 a été marquée par une croissance inquiétante des pertes d'emploi dans le secteur de la construction. En effet, 51 555 chefs d'entreprise se retrouvent désormais sans emploi, soit une augmentation de plus de 33 % par rapport à l'année précédente, selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs de l'association GSC et du groupe Altares.



« Ces chiffres sont très alarmants, mais malheureusement peu surprenants », déclare Anthony Streicher, président de l'association GSC. « La hausse des taux d'intérêt, le surendettement des entreprises, la fin des aides Covid et du moratoire de l'Urssaf... de nombreux indicateurs laissent craindre une accélération des liquidations judiciaires en France... ».



>> LIRE LA SUITE

Après leur contrat, quel parcours pour les anciens apprentis du BTP ?



Dans un dernier sondage, l'Observatoire des métiers du BTP tend à cerner les trajectoires professionnelles des anciens apprentis dans le secteur. On relève notamment que trois quarts des sondés veulent rester dans ce domaine après la fin de leur contrat.

Entre mai et juin dernier, l'Observatoire des métiers du BTP a interrogé 1 011 apprentis dont le contrat

d'apprentissage était arrivé à son terme en 2020. Dans le détail : 837 ont été formés au sein d'une entreprise du bâtiment et 174 formés dans les travaux publics.

Le but : mieux comprendre les trajectoires professionnelles des apprentis, sur les années qui ont suivi leur formation.

« Alors que le recours à l'apprentissage est particulièrement développé dans le secteur de la construction, et que le BTP est l'un des premiers employeurs d'apprentis en France, la réussite du parcours des apprentis à l'issue de leur formation et leur bonne intégration sont déterminantes pour le secteur » (...)



>> LIRE LA SUITE



MAPEI vous révèle le secret d'une terrasse durable

Les dessous d'une terrasse réussie ! L'association du mortier colle KERAFLEX HP SPÉCIAL TERRASSE, des joints ciment KERACOLOR RUSTIC, des systèmes de nivellement MAPELEVEL et des produits de nettoyage, entretien et protection ULTRACARE améliore la résistance aux cycles de gel et dégel, première cause de dégradation de vos carrelages extérieurs ou pierres naturelles.

Du 1er mars au 30 avril 2024 : 1 sac acheté = 1 chance de gagner !

Participez du 1er mars au 30 avril 2024 à notre jeu concours et tentez de gagner des braséros, des parasols ou des ustensiles de barbecue ! Pour jouer, c'est très simple : pour tout achat d'un sac de 25 kg de KERAFIX HP SPECIAL TERRASSE, 1 chance de gagner !



À GAGNER :



DES BRASÉROS



DES PARASOLS



DES USTENSILES
BARBECUE

>> LIRE LA SUITE



Lanaé, la nouvelle génération de laine de verre qui répond aux besoins des poseurs

Lanaé est née de la volonté de répondre aux besoins de confort des artisans et professionnels du bâtiment. Cette nouvelle génération de laine de verre est un concentré de technologie élaborée pour satisfaire les poseurs avec une laine plus douce au toucher, plus facile à découper et à manipuler. Elle dispose également d'une excellente tenue mécanique, idéale pour vos chantiers.

Lanaé, l'isolant qui répond à vos besoins et ceux de vos clients

La laine de verre Lanaé possède d'excellentes performances thermiques et phoniques et ce, quelle que soit la saison. 10 brevets au total ont été déposés pour sa composition. Ce qui en fait un véritable condensé d'innovation qui permet à Isover d'apporter une double promesse à ses clients, un produit 2-en-1 vraiment performant.

Un confort de pose pour les professionnels

Pour répondre au mieux aux besoins de ses clients, de nombreux tests et mesures de poussières ont été fait à l'occasion de la manipulation (découpe, pose) de Lanaé.

Ainsi, pour vous, professionnels, Lanaé c'est :

- Une tenue mécanique optimale
- Une laine plus douce au toucher
- Une facilité de découpe et de manipulation
- Moins de poussières

>> LIRE LA SUITE

Crise du logement : un désastre économique et social imminent, selon la FFB

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) tire, une nouvelle fois, la sonnette d'alarme. Avec des chiffres historiquement bas, des mises en chantier en chute libre, et des pertes financières colossales, la crise du logement risque de détruire jusqu'à 90 000 emplois à fin 2024, et 150 000 d'ici mi-2025.



« 300 000 emplois en péril : la faillite d'une politique ? », voici le titre de la conférence semestrielle tenue par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), qui souligne que « tous les voyants sont au rouge écarlate », faisant ainsi le constat d'un « désastre » qui frappe « l'ensemble du secteur du logement en France ».

Son président, Olivier Salleron, dénonce une politique publique en matière de logement « inexistante ». La situation, déjà critique, s'aggrave davantage avec un effondrement des mises en chantier, avec seulement 80 000 logements commencés en deux ans.



>> LIRE LA SUITE

Crise du logement : bientôt le point de non-retour selon le Pôle Habitat FFB



La crise du logement atteint des niveaux alarmants, touchant tous les territoires et types de logements, selon le Pôle Habitat FFB. L'organisation sonne l'alerte et appelle à des mesures urgentes pour stimuler la demande, déplorant également l'absence d'actions gouvernementales adéquates.

l'encontre des besoins du marché », introduit le président du Pôle Habitat FFB, Grégory Monod, qui qualifie la situation de « cataclysmique », touchant tous les territoires, métropoles, zones rurales, périurbaines, et tous les types de logements.

Les professionnels du bâtiment expriment « une montée de colère », a averti jeudi la fédération, soulignant le risque d'un mouvement similaire à celui des agriculteurs.

En 2023, les ventes de logements neufs aux particuliers ont chuté de manière « spectaculaire », avec une perte totale de 76 230 logements en un an.

« La crise du logement s'est intensifiée en raison de tergiversations, d'inactions et de décisions allant à



>> LIRE LA SUITE



1 CONJONCTURE

-32,6 % pour la demande en logements neufs, selon PAP

PAP publie les résultats d'une étude faisant état d'une baisse de 32,6 % de la demande en logements neufs. Malgré la hausse des taux d'intérêts et la baisse du pouvoir d'achat immobilier, PAP rappelle l'existence de dispositifs d'aide à l'achat dans le neuf, tels que le Bail Réel Solidaire (BRS) et la nue-propriété.

À l'occasion du Salon de l'Immobilier Neuf et de la Rénovation Énergétique, organisé à Paris Porte de Versailles entre le 15 et le 17 mars, PAP dévoile les résultats d'une étude réalisée auprès de 50 620 contacts sur le site immoneuf.com entre le 1er octobre 2023 et le 15 février 2024.

Avec la hausse des taux d'intérêts, la demande globale en logements neufs a baissé de 32,6 % en 2023 par rapport à un an plus tôt, soit une chute beaucoup plus marquée que pour l'immobilier ancien, qui a enregistré 22 % de transactions en moins entre 2022 et 2023, selon la FNAIM.

Dans le détail, le déclin est particulièrement prononcé côté investissement immobilier dans le neuf, avec -44,1 %. Cette situation s'explique notamment par un dispositif Pinel qui serait devenu moins attractif.

La baisse de la demande est légèrement moins marquée pour l'achat d'une résidence principale neuve, avec -29,1 %.

D'un point de vue géographique, cette baisse de la demande est quasiment aussi marquée en région parisienne (-31,6 %) qu'en province (-33,5 %).



PODCAST

[» LIRE LA SUITE](#)



1 CONJONCTURE

Une année 2023 réussie pour les constructions industrialisées et modulaires

L'Association des Constructions Industrialisées et Modulaires (ACIM) vient de publier les résultats de son enquête annuelle de conjoncture. Les chiffres révèlent une croissance du secteur, avec une augmentation de 4 % du chiffre d'affaires par rapport à 2022.

2023 a été une bonne année pour le secteur des constructions industrialisées et modulaires. C'est ce que révèlent les résultats de l'enquête annuelle de conjoncture publiée par l'Association des Constructions Industrialisées et Modulaires (ACIM). Le chiffre d'affaires du secteur a augmenté de 4 % par rapport à 2022, pour atteindre 1 190 millions d'euros. Une dynamique qui confirme la trajectoire ascendante de la branche.

La location porte l'activité du secteur

45 entreprises membres et une dizaine de non-membres ont participé à cette enquête en janvier et février 2024.

Celle-ci dégage diverses tendances clés du marché, avec notamment un secteur de la location qui se mue en véritable locomotive. Ce dernier a vu son chiffre d'affaires augmenter de 3,2 %, pour s'élever à 719 millions d'euros. La croissance y a d'ailleurs été plus élevée dans les régions (+2,5 %) qu'en Île-de-France (+0,2 %).

Le secteur a néanmoins connu une baisse de 9,1 % des volumes vendus en 2023 par rapport à l'année précédente.

NOTABIS 1/24



>> LIRE LA SUITE



1 CONJONCTURE

Le promoteur immobilier Nexity n'échappe pas à la crise du logement neuf

Face à une crise historique de l'immobilier neuf, Nexity envisage un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en 2024. Une décision radicale qui fait suite à une année 2023 marquée par des difficultés sans précédent pour le groupe.

En 2023, le spécialiste de l'immobilier neuf Nexity a connu une baisse de 19 % des réservations de logements en nombre et de 24 % en valeur. Bien que cette performance soit meilleure que la moyenne du marché français (-26 %), son chiffre d'affaires a diminué de 9 %, tandis que le bénéfice net a chuté de manière spectaculaire, passant de 188 millions d'euros en 2022 à seulement 19 millions d'euros l'année suivante.

Ces chiffres alarmants ont incité le promoteur immobilier à revoir ses stratégies et à prendre des mesures drastiques pour stabiliser sa position sur le marché. La présidente-directrice générale de Nexity, Véronique Bédague, a annoncé

la mise en œuvre d'ajustements majeurs, soulignant « *la nécessité de réduire les coûts pour produire du logement abordable* ».

En plus de la suppression du dividende prévue pour les actionnaires, qui a fait chuté l'action de Nexity de plus de 20 % à la Bourse de Paris, soit son niveau le plus bas depuis 2009, le promoteur a cédé ses filiales portugaise et polonaise, tout en envisageant de se séparer de sa succursale de services.

Face à la situation actuelle, Nexity a décidé de ne pas définir d'objectifs chiffrés pour 2024, préférant observer l'évolution...



[» LIRE LA SUITE](#)



1 CONJONCTURE

L'activité tuiles et briques entraînée par la crise du logement neuf

La crise du logement neuf se fait sentir de toutes parts dans le monde de la construction, y compris dans la filière matériaux. C'est le cas malheureusement de la filière briques et tuiles. En 2023, la FFTB note une chute des livraisons de près de 22 % par rapport à 2022.

« C'est une période difficile pour notre industrie, nos usines, nos collaborateurs et les perspectives 2024 ne sont pas meilleures », déclare Frédéric Didier, président de la Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB).

Dans sa dernière note de conjoncture, le représentant des industries de la brique et tuile serait « dans le rouge » en 2023. L'année dernière s'est terminée avec une chute des livraisons de près de 22 % par rapport à 2022, durant laquelle un léger recul a été noté par rapport à 2021 (-1 %).

Une dégradation qui suit la crise du logement neuf

Il faut dire que l'activité des briques et des tuiles suit le contexte tendu de la construction de logements. « La brique, utilisée quasi-exclusivement pour le logement neuf (maisons individuelles et logements collectifs) subit de plein fouet la crise du secteur », lit-on par exemple dans le communiqué de la FFTB. Ainsi, pour ce matériau, les livraisons s'écroulent de 25 %, soit à 1,4 million de tonnes livrées.



>> LIRE LA SUITE



1 CONJONCTURE

La chute des mises en chantier suit celle des permis de construire

Les mois se suivent et se ressemblent pour la construction de logements neufs. À fin janvier, sur les 12 derniers mois, les permis de construire dégringolent de 23,4 %, et les mises en chantier suivent la cadence, avec -24,6 %.

Comme chaque mois, le ministre de la Transition écologique publie les résultats de la construction de logements. À fin janvier, les permis de construire et mises en chantier poursuivent leur baisse entamée depuis plusieurs mois.

En janvier, seuls 22 000 logements ont été mis en chantier, soit -12 % par rapport à décembre. Parallèlement, 31 800 permis de construire ont été délivrés, soit 1 % de moins que le mois précédent.

Des chiffres qui atteignent des plus bas niveaux

Sur un an, de février 2023 à janvier 2024, seulement 369 300 logements ont été

autorisés à la construction, soit 113 000 de moins (-23,4 %) que les 12 mois précédents. « Il s'agit du plus faible total depuis le début de la série en 2000 », précise le ministère de la Transition écologique.

Dans le détail, les permis de construire auraient notamment diminué pour les logements individuels purs (-30,4 %), devant les logements individuels groupés (-23,5 %), les logements collectifs ordinaires (-22,5 %), et les logements en résidence (-10,6 %).

NOMADIC | 24



>> LIRE LA SUITE



« Les bâtiments doivent rendre les gens heureux », selon le lauréat du Prix Pritzker 2024

À 78 ans, Riken Yamamoto, tout juste récompensé du Prix Pritzker 2024, incarne non seulement un talent architectural, mais aussi un engagement social profond, œuvrant pour créer des sociétés harmonieuses à travers ses créations.



« *Les bâtiments doivent rendre les gens heureux* », a affirmé le célèbre architecte japonais Riken Yamamoto, deux jours après avoir été honoré par le prestigieux prix Pritzker. Dans un moment d'émotion, face à des journalistes à Tokyo, l'architecte a partagé son engagement à concevoir une architecture qui « *transcende le simple aspect fonctionnel* » pour apporter véritablement de la joie aux individus.

« *Mon objectif à long terme est de concevoir une architecture qui puisse apporter de la joie aux gens, et pas seulement à mes clients* », a déclaré l'architecte.

Un architecte et militant social

À 78 ans, Riken Yamamoto, désormais le neuvième Japonais à recevoir le prix Pritzker, a été salué non seulement pour son talent architectural mais aussi pour son engagement social.



Les alentours de Notre-Dame, un chantier qui s'étalera sur trois ans

Après la reconstruction de Notre-Dame, la mairie de Paris compte s'atteler au réaménagement des alentours de la cathédrale. Les travaux s'effectueront secteur par secteur pendant une période de trois ans, de 2025 à 2028, afin de laisser un minimum d'espace au public.

La reconstruction de Notre-Dame a beau être dans sa dernière ligne droite, les travaux dans le quartier ne sont pas prêts de se terminer. Après le terrible incendie qui a ravagé la cathédrale il y a bientôt cinq ans, l'édifice est sur le point de renaître, et doit rouvrir ses portes au public le 7 décembre prochain.

Les travaux le concernant ne sont pas pour autant terminés. Le 6 mars dernier, la mairie de Paris a indiqué, lors d'une audition à l'Assemblée, le réaménagement des abords de la cathédrale secteur par secteur. Le chantier s'étalera sur une période de trois ans, de 2025 à 2028.

Une fois les permis d'aménager et de construire déposés à l'été 2024, « *on va pouvoir commencer les travaux à l'été 2025* », a indiqué le chef de la mission grands projets au secrétariat général de la mairie de Paris, aux députés Anne Brugnera (Renaissance) et Julien Odoul (RN), à la tête du groupe de travail chargé du suivi de la conservation et la restauration de la cathédrale.



Au Vatican, le baldaquin de la basilique Saint-Pierre va être restauré

Conçu au 17ème siècle par Le Bernin, surnommé « *le second Michel-Ange* », le baldaquin de la basilique Saint-Pierre de Rome, au Vatican, va être restauré en vue du Jubilé de 2025. L'or et le bronze de la gigantesque sculpture de 29 mètres vont notamment être nettoyés.

Plus de 250 ans après sa dernière restauration d'ampleur, le baldaquin de la basilique Saint-Pierre de Rome, au Vatican, va de nouveau être restauré en vue du Jubilé mondial de 2025.

Une sculpture de 29 mètres de haut

Conçue entre 1624 et 1635 par Gianlorenzo Bernini, dit « *Le Bernin* », cette gigantesque sculpture surplombe l'autel de la basilique Saint-Pierre, la plus grande église au monde. Ce baldaquin - habituellement objet de procession - mesure 29 mètres de haut, soit l'équivalent d'un immeuble de 10 étages.

Composée de bronze, de marbre et de béton, cette œuvre monumentale pèse 63 tonnes, et est ornée de dorures. « *Le nettoyage de l'or et du bronze sont les éléments centraux de notre restauration* », précise Alberto Capitanucci, responsable du chantier.

À Saint-Ouen, l'ancienne usine Alstom se transforme en Halle urbaine

Longuement attendue, la transformation de l'ancienne usine Alstom en une géante Halle gourmande et culturelle a été enfin réalisée. Réhabilitée entre autres par le groupe Frey et Soprema Entreprises, cette rénovation allie histoire, modernité et durabilité, pour créer un espace urbain animé au cœur des Docks de Saint-Ouen.

Le groupe Frey, expert dans le développement et l'exploitation de centres commerciaux de plein air en Europe, a entrepris, en collaboration avec des architectes et urbanistes, la métamorphose de l'ancienne usine Alstom.

C'est dans ce contexte qu'est née la halle « *Communale* », au cœur du nouvel éco-quartier des Docks de Saint-Ouen.

Construit après la première guerre mondiale, en 1924, l'usine Alstom, une structure imposante de 65 mètres de large, 200 mètres de long et 15 mètres de hauteur, a été le berceau de la fabrication d'appareillage électrique statique, notamment de disjoncteurs de grande envergure. En activité jusqu'en 2006, elle demeure aujourd'hui le dernier vestige d'une époque industrielle révolue.



[» LIRE LA SUITE](#)



Formation thermographie infrarouge appliquée au bâtiment de TESTO

Dans le contexte actuel où la rénovation énergétique des bâtiments est essentielle pour favoriser les économies d'énergie, la thermographie infrarouge prend tout son sens. Pour aider les professionnels (maîtres d'oeuvres, diagnostiqueurs immobiliers, bureaux d'étude thermique, chauffagistes,...) à vérifier la bonne isolation de l'habitat, le dimensionnement d'un système de chauffage... à l'aide d'une caméra thermique, TESTO leur propose une formation sur la thermographie infrarouge appliquée à ce secteur. De quoi disposer de toutes les clés pour faciliter l'analyse de performance énergétique d'un bâtiment et contribuer à établir un diagnostic précis.

L'utilisation d'une caméra thermographique infrarouge facilite l'analyse de performance énergétique d'un bâtiment et contribue à établir un diagnostic (DPE) obligatoire, notamment dans le cas d'une vente ou d'une location d'un bien immobilier. Elle permet également de cibler des fuites, s'assurer du bon fonctionnement des radiateurs (détection d'embouage ou de présence d'air dans le circuit) et autres manques d'isolation d'un bâtiment afin d'y remédier.

Outil de travail de nombreux professionnels du bâtiment, la caméra thermique nécessite un maniement maîtrisé. C'est pour cela que Testo, fabricant d'appareils de mesure, dispense, une formation à la « Thermographie infrarouge appliquée au bâtiment ».

L'objectif : aider les participants à acquérir les bases du rayonnement électromagnétique ainsi que les connaissances pour une interprétation pertinente des thermogrammes.



Xavier GUESNU

Directeur Général de Lafarge France

Xavier Guesnu devient directeur général de Lafarge France

Suite au départ de François Pétry, Xavier Guesnu le remplace au poste de DG de Lafarge France. Parmi ses ambitions, l'ancien PDG de Lafarge Pologne entend bien appliquer pour l'activité française la stratégie de décarbonation qu'il a pilotée dans le pays de l'Est.

 >> LIRE LA SUITE



Séverine VERNET

Présidente du Conseil supérieur de l'OGE

Pour la première fois, une femme devient présidente du Conseil supérieur de l'OGE

Après le décès brutal de Joseph Pascual, Séverine Vernet, jusqu'ici première vice-présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts lui succède en tant que présidente. C'est la première fois qu'une femme devient présidente de l'instance, créée en 1946.

 >> LIRE LA SUITE



Thomas HASSENFORDER

Directeur du Développement Durable de Eqiom

Eqiom nomme un directeur du Développement durable

Afin de consolider et d'étendre son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE), l'industriel Eqiom annonce la nomination de Thomas Hassenforder en tant que Directeur du Développement Durable.

 >> LIRE LA SUITE

CUPACLAD : une crèche qui fait cabane dans les arbres

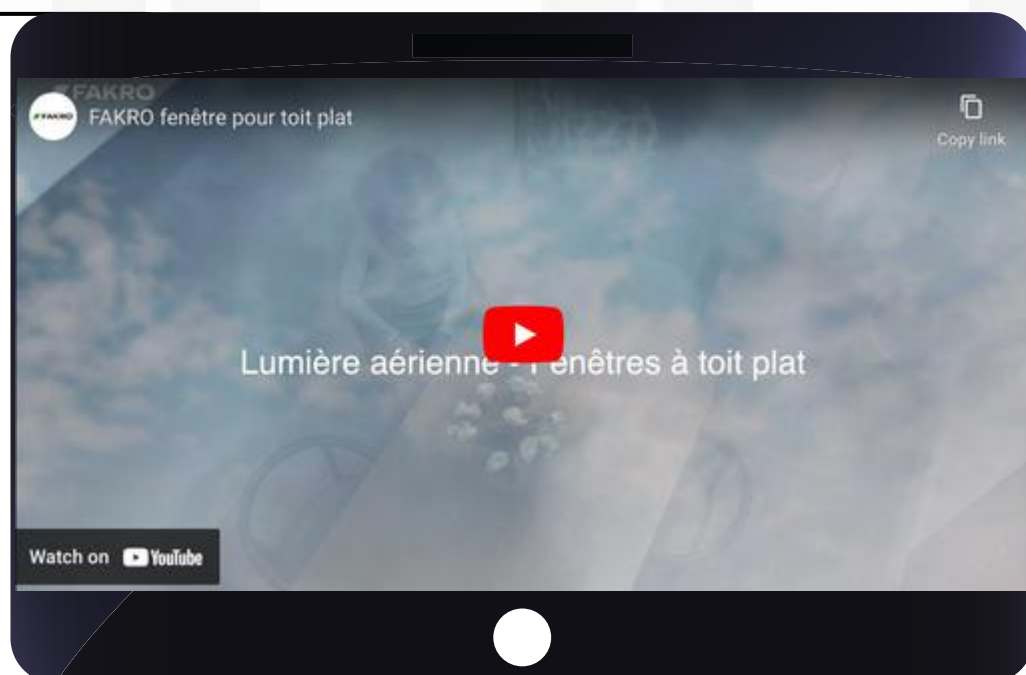


Avec ses lignes contemporaines, le bâtiment présente des matériaux traditionnels, notamment l'ardoise qui forme une enveloppe extérieure homogène.

[>> LIRE LA SUITE](#)

FAKRO : les solutions modernes pour vos combles

FAKRO est le fabricant de fenêtres de toit le plus dynamique au monde et connaît une croissance sans égale. Notre objectif est de fournir des produits de haute qualité pour satisfaire les exigences de nos clients partout dans le monde.



[>> LIRE LA SUITE](#)

Pour chaque métier, une solution EBP ! 



Chiffrage des devis, facturation et suivi de chantier, gérez avec précision tous les aspects de votre entreprise du bâtiment grâce à un logiciel adapté à votre métier.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Synea : la première pompe à chaleur murale triple service ! 

Synea, la première pompe à chaleur air/eau murale triple service du marché français ! Atlantic élargit sa gamme de pompe à chaleur air/eau pour vous proposer une solution ultra compacte et surtout confortable en chauffage...



[>> LIRE LA SUITE](#)



testo 310 II : analyseur de combustion

Le testo 310 II, nouvellement conçu, se présente comme un allié fiable et stable, apportant un soutien personnalisé à vos activités de mesure quotidiennes. Simplifiez votre quotidien professionnel grâce à cet appareil de pointe.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Protège-gouttières GutterStark

Le GUTTERSTARK, pour gouttières demi-rondes : élu produit recommandé par les professionnels du BTP 2017. Fabriqué à partir d'aluminium anodisé pourvu de clips et supports en inox, le GutterStark maintient la gouttière propre et lui assure une grande longévité.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Rupteur de ponts thermiques Schöck Rutherma® type DFi

Les rupteurs de ponts thermiques Schöck en ITI assurent la continuité de l'isolation là où celle-ci est interrompue par des liaisons structurelles en béton de type dalle-façade ou dalle-balcon.

[>> LIRE LA SUITE](#)



HERMAPUR 2700 : résine polyuréthane aliphatique bi-composant

Hermapur 2700 est une résine qui assure la fonction de liant dans les revêtements de sol de type moquette de pierre, utilisée pour la réalisation de sols esthétiques, perméables et drainants de terrasses, balcons, escaliers, plages de piscine...

[>> LIRE LA SUITE](#)



EDIL-Therm® Minéral : procédé d'Isolation thermique par l'Extérieur en Laine de Roche

Le système EDIL-Therm® Minéral est un procédé d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) mettant en œuvre la laine de roche. Une couche de base armée ainsi qu'une finition sont appliquées afin d'allier esthétique et personnalisation de façades.

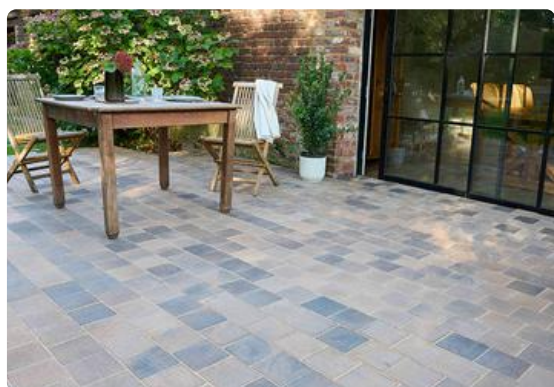
[>> LIRE LA SUITE](#)



Brique et Plaquette de Forme

Briques triangulaires, Emergence, Sillage, Pointes, Hirondelles.. les briques de forme donnent du relief aux façades en jouant à l'envie la rupture, la répétition ou l'harmonie. Les briques de forme permettent de créer des univers à l'esprit unique.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Pavé SIGNATURE

Nouvelle gamme de pavés en béton, travaillée en version vieillie ou classique. Le pavé signature se décline en trois nuances inédites et harmonieuses d'Ambre doré, d'Onyx nuancé et de Terre Ombrée. Proposé en format de 15,2 x 15,2 cm pour une épaisseur de 6 cm (soit 43,28 unités par m²).

[>> LIRE LA SUITE](#)



Sols vinyle en lés - Feelings

Ce sol antidérapant proposé à la vente en rouleau offre un aspect on ne peut plus naturel autant à des pièces à usage résidentiel lourd telles que les entrées, les cuisines et les salons/salles de séjour qu'à des pièces à usage commercial modéré ou ponctuel comme les chambres d'hôtel, les salles de conférence...

[>> LIRE LA SUITE](#)



EC45 Fibré : nouvel enduit polyvalent

Spécialement mis au point pour les plâtriers et les plaquistes. Le nouvel enduit TOUPRET EC45 Fibré est un enduit colle polyvalent en poudre spécialement conçu pour l'intérieur, pour reboucher, égaliser, lisser les supports et jointoyer des plaques de plâtre.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Alphatoit 36 : pour l'isolation thermo-acoustique en support d'étanchéité

Alphatoit 36 est un panneau en laine de roche pour l'isolation thermo-acoustique en support d'étanchéité. C'est la solution de référence pour les toitures inaccessibles y compris les chemins de circulation pour les éléments porteurs...

[>> LIRE LA SUITE](#)



Velis Pro : l'incontournable chauffe-eau électrique multi-positions

Le chauffe-eau électrique Velis Pro est à la fois compact et élégant. Avec seulement 27cm de profondeur et multi-positions, il est la solution idéale pour être installé dans les espaces les plus exigus.

[>> LIRE LA SUITE](#)



DECKEO : plafond chauffant-rafraichissant

Le plafond chauffant-rafraichissant DECKEO est une solution complète comprenant une dalle DECKEO 30, des cales de rattrapage, du tube Maxipro, un collecteur NIS et le système de régulation DOMOLINE. Peut être posé en neuf pour pour la rénovation.

[>> LIRE LA SUITE](#)



helloArtisan

Besoin de nouveaux chantiers ?

DÉCOUVRIR NOTRE SERVICE



50 000

demandes de devis par mois ⁽¹⁾



10 000

rendez-vous pris par mois ⁽¹⁾



6 500€

chiffre d'affaires par chantier ⁽¹⁾

helloArtisan

✉ Recevoir des contacts **qualifiés**

📅 Bénéficiaire de RDV **immédiats**

👍 Offre **sans engagement**

📍 Service **adapté** à vos métiers et vos zones d'intervention